

## VOUS SOUHAITEZ REALISER UNE ACTION DE MECENAT EN FAVEUR DE LA MAISON DU LUTHIER – MUSEE

L'Association *les Amis de la Vielle de Jenzat-CRMT*, gère la MAISON DU LUTHIER-MUSEE à JENZAT, depuis sa création en 1986. L'association est propriétaire du bâtiment musée (ancienne Maison Pajot) et propriétaire des collections (instruments de musique, outils de lutherie).

Le musée est un établissement centré sur des actions de mise en valeur et de sauvegarde du patrimoine, d'éducation et de recherche.

Au-delà de la conservation stricte des objets, le musée communique, renouvelle ses équipements, offre des animations et des conférences, présente des expositions temporaires et développe un programme d'acquisitions.



◀ Ex : Acquisition récente d'une vielle à colonnettes de l'atelier PIMPARD COUSIN Fils.

Le législateur permet aux citoyens imposables et aux entreprises de subventionner directement certains organismes agréés, en leur accordant une remise d'impôts.

Grâce à la nouvelle loi Aillagon du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, ainsi qu'à l'article 16 de la loi de finance pour 2004 (cf le Bulletin Officiel des Impôts 4C-5-04 n° 112 du 13 juillet 2004), votre don ne vous coûtera en réalité que 34% ou 40 % du montant versé puisque cette loi prévoit les mesures suivantes :

► Une remise d'impôts de 66% du montant du don effectué par un particulier

► Une remise de l'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don effectué par les sociétés.

Le plafond des dons est fixé à 20 % du revenu imposable pour les particuliers et à 0,5% du chiffre d'affaires pour les entreprises, avec possibilité de verser au-delà de ces seuils avec report de l'excédent sur les cinq années suivantes.

Dans ce nouveau contexte, vous pouvez devenir mécène de la **MAISON DU LUTHIER – MUSEE, site mémorial de la lutherie en Auvergne, à Jenzat, capitale mondiale de la vielle, en effectuant un don à l'Association *Les Amis de la vielle de Jenzat*** (autorisée à délivrer des reçus fiscaux).

Exemples, si vous êtes un particulier imposable,

50 euros : remise d'impôts de 33 euros       100 euros : remise d'impôts de 66 euros

200 euros : remise d'impôts de 132 euros

Si vous êtes une entreprise et si vous souhaitez plus d'informations, contactez-nous :

[musee-luthiers.jenzat@wanadoo.fr](mailto:musee-luthiers.jenzat@wanadoo.fr)

<http://www.maison-luthier-jenzat.fr>

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Montant du don : .....Euros

Date du versement : .....

J'accepte que mon nom soit cité dans la liste des donateurs

Signature :

Coupon à retourner accompagné de votre don par chèque à l'ordre de :

LES AMIS DE LA VIELLE DE JENZAT

Adresse : MAISON DU LUTHIER - MUSEE

8, rue des luthiers

03800 JENZAT